.IV- OFFICIELS

Pour chaque compétition départementale le nombre d'officiels à présenter par chaque club sera fonction de la taille des bassins.
Un ajustement pourra être effectué à l'issue du montage de la compétition en fonction du nombre de clubs engagés. Les clubs en seront avisés dès le Jeudi.

Pour les interclubs 1 officiel par équipe, ce nombre sera ajusté en fonction du nombre de club et d'équipes engagés.

1 seul nageur pas d'obligation de présenter un officiel

Bassin de 4 couloirs : 1 officiel par tranche de 15 nageurs
Bassin de 5 couloirs : 1 officiel par tranche de 12 nageurs
Bassin de 6 couloirs : 1 officiel par tranche de 10 nageurs

Club n'ayant pas d Officiel A actif (A partir de la 4ème année d'existence du club)	**150, 00 €**
Absence d'officiels (A.B ou C) sur une réunion départementale	**50, 00 €**
Aide à la formation d'Officiel A	**50, 00 €**

Afin d'être comptabilisé, un officiel doit être présent de la réunion préparatoire à la fin de la réunion et ne pas avoir quitté ses fonctions avant la fin.